

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE de GAP**

-----

**EXTRAIT**

**du PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 04 avril 2014**

**(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment  
les articles L 2121-7 à L 2121-27-1 et R 2121-9)**

-----

M. DAROUX ouvre la séance en tant que doyen de l'assemblée. Il propose la désignation de la benjamine du conseil municipal, Mlle Elsa Ferrero comme secrétaire de séance.

#### Election du Maire

Selon les dispositions de l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), la première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi matin et au plus tard le dimanche qui suit le jour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet, après un renouvellement général de celui-ci.

A la suite du renouvellement intégral du conseil municipal lors des élections des 23 et 30 mars 2014, il doit être procédé à l'élection du Maire et des adjoints au Maire de Gap. Cette séance est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal conformément à l'article L.2122-8 du C.G.C.T.

Afin d'être éligible aux fonctions de Maire, il importe d'être élu membre du conseil municipal et de réunir les conditions d'âge et de nationalité imposées par la loi.

Les modalités de cette élection sont fixées par les articles L.2122-2 à L.2122-7 du C.G.C.T.

Le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et en particulier des articles L.2122-2 à L.2122-7, il est demandé de bien vouloir procéder à l'élection du Maire de Gap.

M. DAROUX indique qu'ils vont procéder à l'élection du Maire et demande que deux assesseurs viennent l'assister dans cette tâche. Pour la majorité municipale est désigné M. Alexandre MOUGIN et pour l'opposition M. Pierre-Yves LOMBARD.

M. DAROUX fait appel aux candidatures. Pour la majorité municipale, il est proposé la candidature de M. Roger DIDIER.

Mme BERGER propose la candidature de M. Bernard JAUSSAUD.

Sans autre candidat, il est procédé au vote.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de votants.....	43
Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	3
Nombre de suffrages exprimés.....	40
Majorité absolue.....	21

Ont obtenu :

M. Roger DIDIER.....	34 voix
M. Bernard JAUSSAUD.....	6 voix

**M. Roger DIDIER est élu Maire.**

Election du Maire-Délégué

Selon les dispositions de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la première réunion du Conseil Municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi matin et au plus tard le dimanche qui suit le jour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet, après un renouvellement général de celui-ci.

A la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections des 23 et 30 mars 2014, il doit être procédé à l'élection du Maire et des Adjointes au Maire de Gap.

La Commune de Romette est devenue commune associée de la Ville de Gap depuis leur fusion en 1974.

Dans chaque commune associée, un Maire Délégué est institué (art. L. 2113-13 du C.G.C.T.), ce qui permet de conserver dans cette commune une autorité administrative locale propre. Dans le cas des communes fusionnées comptant 100 000 habitants ou moins, les Maires délégués des communes associées sont élus par le Conseil Municipal parmi les membres élus dans la section électorale correspondante ou à défaut, parmi les membres du Conseil. La fonction de Maire de la commune et la fonction de Maire Délégué sont incompatibles.

Le Maire Délégué remplit dans la commune associée les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire. Il peut d'autre part être chargé, dans la commune associée, de l'exécution des lois et règlements de police et recevoir du Maire de la commune les délégations prévues aux articles L. 2122-18 à L. 2122-20.

Le Maire Délégué est élu dans les mêmes conditions que le Maire de la commune.

Afin d'être éligible aux fonctions de Maire, il importe d'être élu membre du Conseil Municipal et de réunir les conditions d'âge et de nationalité imposées par la loi.

Les modalités de cette élection sont fixées par les articles L.2122-2 à L.2122-7 du C.G.C.T. Le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et en particulier des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2113-22, il est demandé de bien vouloir procéder à l'élection du Maire Délégué de Romette.

M. le Maire propose la candidature de Mme Rolande LESBROS. Il demande s'il y a d'autres candidats.

M. JAUSSAUD indique qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Les deux assesseurs reviennent assister M. le Maire.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

#### Premier tour de scrutin

Nombre de votants.....	43
Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	9
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Majorité absolue.....	18

A obtenu :

Mme Rolande LESBROS..... 34 voix

**Mme Rolande LESBROS est élue Maire-Délégué de Romette.**

#### Détermination du nombre d'adjoints

Selon les dispositions de l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), la première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi matin et au plus tard le dimanche qui suit le jour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet, après un renouvellement général de celui-ci.

A la suite du renouvellement intégral du conseil municipal lors des élections des 23 et 30 mars 2014, il doit être procédé à l'élection du Maire et des adjoints au Maire de Gap.

L'assemblée a procédé à l'élection d'un nouveau Maire et d'un nouveau Maire délégué.

Avant de procéder à une nouvelle élection des adjoints, il convient d'en déterminer le nombre.

Selon les dispositions de l'article L.2122-2 du C.G.C.T., le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global du conseil.

Ces adjoints seront élus conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'article L.2122-7-2 du C.G.C.T.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, il est demandé de bien vouloir déterminer le nombre d'adjoints au Maire.

M. le Maire propose de mettre en place 12 adjoints, correspondant à 30 % du nombre total de conseillers municipaux.

**Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**- POUR : 34**

**- ABSTENTIONS : 9 (Jean-Claude EYRAUD, Françoise PERROUD, Guy BLANC, Bernard JAUSSAUD, Karine BERGER, Pierre-Yves LOMBARD, Elsa FERRERO, Mickaël GUITTARD, Elisabeth FABREGA)**

### Election des adjoints

Selon les dispositions de l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), la première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi matin et au plus tard le dimanche qui suit le jour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet, après un renouvellement général de celui-ci.

A la suite du renouvellement intégral du conseil municipal lors des élections des 23 et 30 mars 2014, il doit être procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de Gap.

Notre Assemblée a procédé à l'élection d'un nouveau Maire et d'un nouveau Maire Délégué et a déterminé le nombre d'Adjoints au Maire.

Il convient donc d'élire les Adjoints au Maire de Gap.

Les modalités de cette élection sont désormais fixées par l'article L.2122-2 à L.2122-7-2 du C.G.C.T.

Ainsi, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les Adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Les listes doivent donc comporter autant d'hommes que de femmes (ou écart d'un en cas d'élection d'un nombre impair d'Adjoints), mais la loi n'a pas imposé que les listes présentées pour l'élection des Adjoints soient composées alternativement d'un homme et d'une femme.

Du fait de ce scrutin de liste, les Adjoints dans les communes de plus de 3500 habitants sont donc tous élus en même temps et l'ordre du tableau est déterminé entre Adjoints élus sur une même liste par l'ordre de présentation sur la liste, c'est-à-dire par le contenu de la liste telle qu'établie pour les besoins de l'élection des Adjoints et non par l'ordre de la liste telle que soumise aux électeurs pour l'élection des Conseillers Municipaux.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice des candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et en particulier des articles L.2122-2 à L.2122-7-2, il est demandé de bien vouloir procéder à l'élection des Adjoints au Maire de Gap.

M. Maire propose la liste de M. DAROUX qui se compose ainsi :

- Mme Maryvonne GRENIER
- Mme Bénédicte FEROTIN
- M. Jean-Pierre MARTIN
- Mme Catherine ASSO
- M. Daniel GALLAND
- Mme Martine BOUCHARDY
- Mme Françoise DUSSERRE
- M. Maurice MARCHETTI
- M. Vincent MEDILI
- Mme Sarah PHILIP
- M. Francis ZAMPA

M. le Maire demande s'il y a une autre liste proposée.

M. JAUSSAUD indique qu'il n'y a pas d'autres listes proposées.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de votants.....	43
Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	9
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Majorité absolue.....	18

A obtenu :

Liste de M. François DAROUX..... 34 voix

**La liste de M. DAROUX est élue.**

M. le Maire indique que dimanche dernier, les Gapençaises et les Gapençais se sont exprimés.

Il précise qu'ils viennent de désigner pour les six prochaines années, l'exécutif municipal qui aura en charge la gestion de la ville.

Ils viennent de lui confier la responsabilité d'en être le premier Magistrat et c'est pour lui un immense honneur.

Tous ceux qui le connaissent savent l'attachement très fort qui est le sien pour le mandat de Maire. Mandat qui permet d'agir quotidiennement avec l'équipe municipale, au plus près de la vie quotidienne des concitoyens.

Le temps de la campagne électorale est terminé. Un autre temps commence : celui du travail et de la gestion de la ville au service des Gapençaises et des Gapençais.

Il ajoute qu'il sera le Maire de toutes et de tous.

Etre Maire de toutes les Gapençaises et de tous les Gapençais, c'est agir et décider dans l'intérêt des concitoyens, sans parti pris, sans idéologie, sans esprit partisan.

Comme il l'a dit, la campagne électorale est terminée et il ne fera bien évidemment aucun commentaire sur les résultats des élections.

Le seul commentaire qu'il fera, c'est à propos du taux de participation, ou plutôt du taux d'abstention qui, pour une élection municipale, atteint un niveau élevé, trop élevé ! Le constat est national et malheureusement, Gap ne se distingue pas.

M. le Maire n'a pas l'intention de développer ce soir, le programme municipal qu'il souhaite mettre en œuvre durant ce mandat, mais il peut dire qu'il compte bien agir pour encourager une meilleure participation des concitoyens à la vie démocratique de la ville.

Pour cela, il compte travailler en particulier dans deux directions essentielles :

- la jeunesse,
- la démocratie participative dans les quartiers.

S'il ne rappelle pas ce soir quel est leur programme, il se doit de rappeler dans quel contexte ils auront à le mettre en œuvre.

Ils ne devront pas relâcher leur politique de gestion rigoureuse des finances. Il veut parler de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il veut parler de la poursuite de la réduction de la dette.

Il veut parler de la stabilisation de la fiscalité comme ils l'ont fait pendant les trois années qui viennent de s'écouler.

Mais il veut également parler de la nécessité de maintenir un haut niveau d'investissement.

Pourquoi ?

D'abord parce qu'une ville qui investit, c'est une ville qui se transforme, qui se développe, et il souhaite que ce nouveau mandat s'inscrive dans la continuité du précédent.

Mais aussi parce qu'une ville qui investit, c'est une ville qui agit directement sur l'économie et l'emploi.

Aujourd'hui, 80 % de l'investissement public est porté par les collectivités locales.

Et la Fédération des Villes Moyennes a publié l'estimation suivante : « lorsqu'une ville investit 60 000 euros, elle assure 1 emploi pendant 1 an ».

Il est donc très important de maintenir une forte capacité d'investissement.

Ce sera d'autant plus difficile qu'ils auront à subir les conséquences du pacte de responsabilité du Gouvernement qui va avoir un impact fort sur les dotations des collectivités. L'État vient prélever sur les collectivités sur 2014 pas moins d'un milliard et demi et prélèvera pour l'année 2015 autant, c'est-à-dire à nouveau un milliard et demi sachant qu'il est question également de trouver 10 milliards supplémentaires et ils pourraient être faits appel aux collectivités.

Il tient à préciser qu'il ne critique pas le principe même du pacte de responsabilité et son objectif, il est à l'évidence nécessaire et urgent pour le redressement de l'économie du pays, mais il va avoir un impact énorme sur les finances municipales et cet impact aura forcément des conséquences.

M. le Maire ajoute qu'un autre nouveau contexte intervient pour ce mandat. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ils ont créé la communauté d'agglomération du Gapençais.

Une communauté d'agglomération à minima, il le reconnaît, mais qui permet de jeter les bases d'un fonctionnement fortement mutualisé avec la Ville de Gap, avant de s'agrandir dans les années à venir comme ils le souhaitent tous.

L'existence de cette nouvelle communauté d'agglomération a des conséquences sur l'exécutif municipal puisque des compétences sont transférées. Certaines compétences ne seront plus sous l'autorité d'un adjoint ou d'un conseiller municipal délégué, mais sous l'autorité de vice-présidents qu'ils auront à élire ainsi que le président, dans une semaine très exactement.

M. le Maire fait remarquer qu'ils sont désormais 43 élus municipaux à siéger dans l'hémicycle. Cela étant la conséquence arithmétique de l'expansion démographique très forte de la ville qui dépasse désormais les 42 000 habitants. En 5 ans la ville de Gap a grandi, de ce que compte comme habitants la ville de Veynes, c'est-à-dire 3300 habitants.

Comme ils ne peuvent pas pousser les murs, ils doivent s'adapter en se serrant un peu. C'est la contrepartie nécessaire pour pouvoir continuer à siéger dans cette très belle enceinte historique du pouvoir politique et démocratique de la ville.

Ils seront donc 43 élus municipaux, 4 de plus que sous la précédente municipalité.

Sur ces 43 élus municipaux, ils accueillent 21 nouveaux élus, même si parmi ces 21 nouveaux élus, 3 font leur retour, il s'agit de Mme Christiane BAR, de M. Guy BLANC et de M. Bernard JAUSSAUD.

Aujourd'hui est un conseil municipal d'installation. L'exécutif peut désormais se mettre au travail et préparer le prochain conseil qui se tiendra vendredi 18 avril ici même à la même heure.

Avant cela, le conseil communautaire de l'agglomération siégera vendredi 11 avril à 18 h 15.

Il remercie d'avance, les membres du conseil municipal pour le travail qu'ils vont accomplir et pour la disponibilité dont ils vont faire preuve durant les six prochaines années, au service des Gapençaises et des Gapençais et au service de la ville.

Une ville pour laquelle ils ont tous, majorité comme opposition il le sait : amour, ambition et dévouement.

M. JAUSSAUD présente à M. le Maire ses félicitations républicaines. Comme M. le Maire l'a dit : le temps de la campagne est terminé, l'élection a eu lieu dimanche dernier et les urnes ont parlé.

Il revient sur le taux de participation qui est effectivement très faible et particulièrement dans les Hautes-Alpes et la ville de Gap. Ils se doivent de s'interroger spécifiquement à Gap sur le pourquoi de cette abstention massive. Il souligne que malgré les efforts faits sur les bancs de l'opposition pour qu'il y ait un débat démocratique, il a fallu attendre extrêmement longtemps pour que M. le Maire se déclare candidat, refusant à plusieurs reprises le débat télévisé. M. le Maire a volontairement raccourci la campagne, ce qui n'a pas permis un échange clair sur les projets, que les uns et les autres pouvaient défendre. Il croit que la démocratie mérite qu'ils prennent le temps de l'explication, du débat et de la discussion. Le taux d'abstention important, même avec une élection confortable et ça il ne

le nie pas, M. le Maire a été élu avec moins de 30 % des inscrits. Aujourd'hui 7 Gapençais sur 10 inscrits sur les listes électorales n'ont pas voté pour lui. Il pense qu'il y a là, un vrai problème qui doit être traité. Cela n'empêchant pas que M. le Maire avec 53 % des voix a quasiment 80 % de cet hémicycle, c'est la loi, et permet à l'exécutif d'assumer pleinement les décisions. C'est un dispositif permettant la bonne exécution de la politique municipale. Il souhaite que l'opposition ait complètement la parole dans cet hémicycle.

M. JAUSSAUD indique avoir lu attentivement le programme de M. le Maire et a noté qu'il avait décidé de mettre en place des conseils de quartier. Cela est une bonne mesure et il espère que l'opposition aura droit de citer pour que naisse une véritable démocratie et que les projets soient soumis de manière claire avec la concertation des concitoyens.

En ce qui concerne la jeunesse, ils l'avaient mise au cœur de leurs projets. Il a vu que M. le Maire souhaitait s'en préoccuper pour cette mandature cela étant une bonne chose.

En ce qui concerne l'emploi, M. JAUSSAUD indique que M. le Maire a rappelé l'accroissement de la population de façon importante mais le chômage a augmenté de façon considérable et en particulier le chômage des jeunes. Sur ce point particulier, il y a beaucoup à faire. Il ne pense pas que ce soit un problème seulement financier ; c'est également un problème de volonté politique. Il fait confiance à M. le Maire pour qu'il mette tout en place pour que l'emploi puisse se développer à Gap, ils l'aideront par les propositions qu'ils feront.

M. JAUSSAUD précise que pour les finances de la ville, M. le Maire a indiqué qu'elles étaient assainies. Il rappelle que la Région était prête à faire un effort considérable pour la ville de Gap et que cet effort n'a pas été pris en compte par l'ancienne municipalité. Il reste à sa disposition pour qu'ils puissent, dans la mesure du possible, retisser quelque fils sachant qu'un certain nombre sont brisés, cassés à jamais.

En ce qui concerne l'hémicycle, M. JAUSSAUD indique qu'on ne peut pas être attaché à des lieux, à des symboles, il pense qu'il faut évoluer. M. le Maire l'a signalé, rappelant que la démocratie de proximité nécessite que l'ensemble de la population se sente concerné. Hors dans cet hémicycle, et on peut le noter ici, l'ensemble des concitoyens qui souhaite suivre les débats est confiné dans une arrière salle quasiment sans vue. Il est nécessaire de réfléchir à ce que les conseils municipaux puissent avoir lieu dans un endroit où tous les citoyens de la ville peuvent venir y assister dans de bonnes conditions. Ils sont allés au bout de ce que pouvait faire cette salle. Il y a lieu, dans l'année qui vient, de réfléchir tous ensemble à une meilleure manière d'associer l'ensemble de la population aux conseils municipaux et de probablement changer de lieu.

M. JAUSSAUD précise à M. le Maire que sa majorité et son exécutif sont aujourd'hui en place lui souhaitant bon vent. Souhaitant également que la ville de Gap soit bien gérée, que l'emploi se développe, que la ville se modernise, que la jeunesse soit désormais au cœur des préoccupations, que la démocratie de proximité puisse enfin avoir droit de citer, et espère que la gouvernance vis-à-vis des employés municipaux soit plus sereine.

Mlle FERRERO prend la parole et indique être la benjamine de cette assemblée, ayant le redoutable honneur d'exprimer ces quelques mots. Elle précise qu'elle a 18 ans et qu'elle est en faculté de droit et de sciences politiques à Nice. Elle est née et habite à Gap depuis toujours. Venir à la politique a été pour elle quelque chose de naturel, son milieu familial, son environnement social l'ont convaincu très tôt que la vie était belle et qu'elle valait la peine d'être vécue et surtout qu'il était nécessaire d'être utile aux autres et notamment aux plus faibles et aux plus démunis. Y compris à Gap pour un grand nombre, notamment pour les jeunes, le présent est difficile et l'avenir incertain. C'est à eux qu'elle pense en s'exprimant aujourd'hui. L'appât du gain, le chacun pour soi, le mépris de l'autre sont trop souvent donnés en exemple. La politique souffre de cette situation, elle est trop souvent dénigrée et rejetée. Elle ne partage pas ces sentiments, elle a une toute autre conception de la politique. Que ceux qui servent leurs intérêts propres et ceux de leurs amis soient condamnés. Il y a beaucoup d'élus qui donnent à la politique son sens, celui de la gestion

de la cité pour le bénéfice de tous. C'est pourquoi, elle partage la volonté de ceux qui ne se résignent pas au malheur et aux inégalités sociales. Elle ne voit pas pourquoi les hommes, se soumettraient, sans mot à dire pour la nuit des temps à l'inégalité sociale et à la loi du plus fort et du plus riche. L'espérance, le progrès humain doivent continuer leur marche et c'est l'appel qu'elle adresse aujourd'hui aux jeunes Gapençaises et Gapençais. Pour vivre mieux, les hommes ne peuvent compter ni sur le mouvement spontané des marchés, ni sur le seul progrès des sciences et techniques. Ils doivent avant tout compter sur eux-mêmes pour construire un monde meilleur. Elle s'est engagée dans la vie politique de la commune pour contribuer à apporter des réponses concrètes aux besoins des Gapençais et plus particulièrement sur les questions du logement, de la jeunesse et des transports. Pour elle, jeune femme de 18 ans la politique c'est cela. C'est ce qui en fait sa difficulté et sa grandeur.

M. EYRAUD s'associe aux propos d'Elsa qu'il partage en totalité. Il pense que le vote qui s'est produit dans toute la France doit les impacter et notamment au niveau de la jeunesse qui a boudé d'une façon spectaculaire les urnes.

Ils partagent l'idée qu'ils ne peuvent pas continuer à siéger dans cette salle, partageant la demande de M. JAUSSAUD. Il faut qu'ils trouvent tous ensemble des solutions. Ils ont vécu des soirées très longues dans cet hémicycle, il peut assurer que l'inconfort est à la limite du supportable. Il ajoute que ces locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par respect pour ces personnes il faut de nouveaux locaux. Il a une idée qu'il a évoquée pendant la campagne, il pourrait y avoir dans le cadre de la participation de la population, des séances de conseils décentralisées dans les quartiers, dans des lieux accessibles.

M. EYRAUD souhaite lire une déclaration au nom de son groupe : « une nouvelle mandature commence et le groupe qu'il représente, le groupe Tous Capables G.A.U.C.H.E qui a un fonctionnement collégial, souhaite que l'opportunité soit saisie par M. le Maire de repartir sur des nouvelles bases de fonctionnement démocratique au sein du conseil municipal.

Pour un fonctionnement démocratique, ils attendent le respect de l'opposition c'est-à-dire la mise à disposition en temps et en heure des documents nécessaires à la prise de décision et un travail de qualité en commissions.

Pour un fonctionnement démocratique, ils attendent une écoute et une analyse sans parti pris des propositions de l'opposition. Ils veulent une opposition constructive, comme elle l'a été pendant les six années écoulées. Lorsqu'il considère que certains projets ne sont pas fondés ou sont mal préparés, ils font des propositions réalistes, réfléchies émanant de demandes des Gapençais et Gapençaises.

Pour un fonctionnement démocratique, ils attendent des réponses de M. le Maire et de son équipe sans le mépris et l'arrogance, que malheureusement ils ont trop souvent vécu au cours des six années passées et il souhaite ne plus avoir à les subir car contre productif et clivant.

Pourquoi ces souhaits aujourd'hui ?

Alors que les élections municipales ont montré au niveau national et à Gap un désintérêt croissant pour la politique à travers une abstention record, alors qu'ils ont vu une montée de l'extrême droite inquiétante dans le pays, il est temps, à leur échelle, de montrer aux concitoyens que leur engagement politique se fait pour le bien commun et non pour des intérêts partisans.

Alors que le pays, et donc la commune, n'est pas épargnée par la crise, si peu évoquée et traitée lors de la campagne municipale, il est temps de mettre en place et de veiller à une politique sociale forte et cohérente.

Il est temps aussi de montrer que l'engagement en politique à l'échelle locale est un investissement de chacun qu'ils sont engagés et redevables du mandat qu'il leur a été confié.

Il est donc grand temps de faire que soit entendue et prise en compte leur interpellation pour un fonctionnement démocratique du conseil municipal et des commissions, dans le respect des positions de chacun ».

M. BLANC est heureux de pouvoir s'adresser à M. le Maire pour la première fois depuis six ans, ce qu'il n'a jamais pu faire malgré qu'il soit son collègue au Conseil Général, se comportant avec lui comme avec les journalistes d'un certain média.

Il tient à s'excuser auprès des services de la Mairie et de la Préfecture de les avoir contraint à un deuxième tour et empêcher par sa présence une élection triomphale dès le premier tour. Maire sortant qui a soigné son image, vague bleue, PS pas au mieux de sa forme, il n'est pas nécessaire d'être polytechnicien pour comprendre que M. le Maire était invincible, qu'il le souhaite ou qu'il le déplore.

M. BLANC précise qu'il a surtout piqué des voix à M. le Maire, dans cette liste sans étiquette et qu'ils sont retournés en partie vers lui le 30 mars. Score étriqué pour lui, un peu comme sa place ici, presque ridicule, qui lui vaut d'être le seul élu de la liste, ne pouvant même pas siéger au conseil communautaire. C'est bien fait pour « sa gueule » comme il est dit au PS Gapençais.

Il ajoute que M. le Maire n'est pas un astre montant, mais il reconnaît un certain progrès. D'abord désigné par son prédécesseur pour un an, il a été élu en 2008 avec 44 % des votants exprimés et atteint cette fois-ci 53 %. Qu'en sera-t-il dans six ans ? Ce score d'un peu moins du quart des Gapençais qui le porte au plus haut niveau doit l'inciter à une certaine modestie et à se demander ce que pensent les abstentionnistes, les non inscrits et ils sont nombreux et tous ceux qui préfèrent voter ailleurs qu'à Gap tout en habitant à Gap. Pas besoin de diplôme pour être Maire mais sagacité, bon sens et perspicacité peuvent suffire. Il n'a pas à faire état de diplôme qu'on a ou qu'on n'a pas ou qu'on est supposé avoir sans l'avoir obtenu.

On lui a confié les clés pour six ans, la confiance des Gapençais doit le conduire à la sincérité et à l'authenticité. On le prend comme il est et non pour ce qu'il aurait aimé être.

L'humilité qui n'a plus trop court en politique devrait guider les pas de M. le Maire, qu'il exerce cette fonction avec sa tête mais aussi avec son cœur. Que M. le Maire soit un bon père de famille pour les Gapençais et respecter surtout ceux qui travaillent avec lui, pour lui et pour la ville.

Il ne faut pas qu'il oublie qu'il a à sa disposition les impôts de tous les Gapençais même ceux qui n'ont pas voté pour lui. Il faut qu'ils sachent associer le plus grand nombre à ses décisions. En ce qui le concerne, il ne sera pas une opposition qu'il l'attend au coin du bois. Peut-être s'est-il rendu compte qu'au Conseil Général, il est agacé par les joutes verbales qui ravissent les leaders politiques et la presse faisant perdre beaucoup de temps. Il espère qu'il n'en sera pas ainsi dans cette assemblée et que les traitements de sujets de fond passeront bien avant les effets de manche.

M. BLANC renouvelle sa position d'indépendance, isolé comme l'a dit M. JAUSSAUD, tant à l'égard de la majorité que de tout autre parti politique organisé.

M. le Maire donne la parole aux représentants de la 3<sup>ème</sup> DP6 de Paul Héraud.

Le collectif remercie M. le Maire de les recevoir, encore une fois, dans cette belle salle du conseil municipal pour lire leur déclaration : « ils tiennent tout d'abord à réitérer leurs remerciements pour le soutien sans faille qui leur a été témoigné. Les courriers, l'aide logistique, leurs présences lors d'actions sont autant d'engagements forts, qui atteste du bien-fondé de leur détermination à lutter contre la fermeture d'une des deux classes de 3<sup>ème</sup> DP6 au lycée Paul Héraud.

L'argumentaire idéologique ne supportant aucune discussion, le mépris et la condescendance qu'ils ont apposée à leur investissement et à leur professionnalisme, les

ont menés à investir l'Inspection Académique. Cette action « coup de poing » arrive après de nombreuses démarches citoyennes et respectueuses des procédures et, face à un mutisme sans cesse renouvelé. A l'issue de cette action un rendez-vous avec M. le Recteur leur a été octroyé le vendredi 11 avril 2014 à 16h30.

Ils entendent défendre à nouveau cette classe et l'intérêt de leurs élèves et souhaiteraient pouvoir se prévaloir du soutien du nouveau conseil municipal, même si d'aucuns prétendent que les politiques n'ont pas à investir ce champ de compétence. Mais n'est-ce pas de la vie de la cité dont il est question lorsqu'ils se préoccupent de l'avenir de la jeunesse ? N'est-ce pas précisément un sujet éminemment politique ? Un sujet qui vous concerne donc.

Ils les sollicitent à nouveau pour pouvoir, fort de leur aide, aborder plus sereinement l'entrevue avec M. le Recteur, qui sera à n'en pas douter, un moment crucial pour l'enjeu qui est le leur ».

M. le Maire indique qu'ils ne faiblissent pas à leur côté et qu'ils avaient décidé de lancer une action lors du dernier conseil communautaire auprès du bassin où peuvent se recruter les élèves de 3<sup>ème</sup> DP6. Ils restent à leur côté pour poursuivre ce combat qu'il espère voir gagnant dans la mesure où il est inconcevable, aussi rapidement, de supprimer une classe qui de la bouche à la fois des élèves mais aussi de tout un chacun - chaque fois qu'ils rencontrent un citoyen en ville et qu'ils leur expliquent le pourquoi du maintien d'une classe et de l'intérêt qu'il y a à maintenir ce type de classe dans la collectivité - se trouve abasourdi de voir que brutalement, on va déposséder une ville et tout un territoire de ce qui lui permet de maintenir sur le droit chemin une partie des jeunes qui attendent d'eux cette aide. Ce qui est proposé actuellement, en particulier de rappeler aux enseignants, qu'il y a une nécessité de prendre en compte un peu mieux encore ces élèves là. C'est possible dans les années qui viennent mais pas avec une suppression aussi brutale d'une classe aussi importante comme celle de 3<sup>ème</sup> DP6.

C'est le sentiment de M. le Maire, sentiment qu'il pense être partagé par l'ensemble du conseil municipal dans la mesure où lors de la dernière municipalité ils n'ont pas faibli, ayant été totalement unanimes sur le sujet. Ils peuvent compter sur eux. Il est à leur disposition pour porter encore des actions comme ils l'ont fait. Il a des réponses de communes qui se sont associées à leur démarche, des réponses des parlementaires, au moins deux d'entre eux, qui eux aussi se sont associés de façon forte à leur démarche. Il continuera à se battre pour que cette 3<sup>ème</sup> DP6 soit sauvée sur le lycée de Paul Héraud.

M. EYRAUD s'associe au nom de son groupe aux propos de M. le Maire. Ils ont toujours été à l'œuvre dans l'unité dans ce dossier. Ils ont même été reçus par M. le DASEN. M. EYRAUD propose que le conseil municipal mandate M. le Maire pour adresser un courrier à M. le Recteur pour lui préciser, une fois de plus, leur façon unanime de voir ce dossier. Ils ont déjà adopté dans cet hémicycle une motion, motion adoptée également en conseil communautaire. Il lui semble qu'aujourd'hui il faut faire un courrier à M. le Recteur, lui précisant qu'il est inadmissible de fermer cette classe.

M. EYRAUD indique qu'il les a accompagnés, tout au long de la journée, où ils ont occupé les locaux de l'Inspection Académique, même s'il est très réservé sur ce type d'action, car quand on en arrive là cela veut dire que le dialogue est rompu. Mais il les soutient.

M. JAUSSAUD salue la mobilisation longue mais qui aujourd'hui n'a pas porté ses fruits. Il est utile qu'il puisse faire une lettre au Recteur. Mais en tant qu'élus, il y a des méthodes qu'ils ne peuvent pas cautionner, occuper des établissements de la République n'est pas la bonne méthode. Il faut demander une concertation ouverte de tous les acteurs et prendre en compte le bien des élèves.

Le collectif Paul Héraud prend la parole et indique que depuis le mois de juin 2013, ils multiplient les courriers, les motions en conseil d'administration. En février dernier, sur 21 personnes, 20 ont voté non à cette fermeture.

Ils ont multiplié les actions symboliques, responsables et citoyennes. On les a aidés à organiser « l'éducation » pendant 24 heures essayant de faire passer un message qui est une certaine idée de l'école, de leur attachement à cette idée et que leur investissement au quotidien ils souhaitaient le mettre en évidence par cette action. Ils se sont confrontés à un silence ahurissant et consternant. 70 % du personnel étaient en grève à Paul Héraud montrant que l'attachement à la classe de 3<sup>ème</sup> DP6 n'était pas le seul fait des équipes en charge de cette classe. Ils ont décidé - parce que le jeudi précédent, M. le DASEN leur avait rétorqué que : « les voir à trois reprises cela commençait à bien faire et qu'il n'avait rien à rajouter » - de changer d'interlocuteur et le seul moyen pour se faire entendre était d'occuper les locaux et aujourd'hui ils ont un rendez-vous. Oui ils sont des gens responsables et ce qu'ils ont fait s'appellent des voies de fait mais ils ont été respectueux des locaux, des personnels qui y travaillent. Cette action était davantage symbolique.

M. le Maire propose de donner une suite aux propositions faites par Messieurs EYRAUD et JAUSSAUD. Il proposera une rédaction qu'il leur soumettra de façon à ce que le document en question puisse arriver avant leur visite chez le Recteur. Il leur précise qu'ils sont à leur côté et que chaque fois qu'ils les solliciteront, ils répondront présents. Il croit qu'il y a l'unanimité dans ce conseil municipal ce qui est un bon signe.

L'ensemble de la séance du Conseil Municipal a été enregistré sur support audio disponible à la Direction Générale des Services de la Mairie.